

## Cahier de doléances du Tiers État de Courtoin (Yonne)

### Doléances de la paroisse de Courtoin

Nous, syndic municipal, marguilliers et principaux habitants de la paroisse de Courtoin, diocèse de Sens, nous nous sommes assemblés en la manière accoutumée pour satisfaire à la volonté de notre souverain.

Désirant faire parvenir à l'assemblée des États généraux, suivant les ordres de Sa Majesté, nos très humbles supplications et nos doléances, pénétrés de la plus vive reconnaissance pour la bonté paternelle du Roi envers ses sujets et celle de ses ministres qui veulent bien seconder les excellentes intentions de Sa Majesté, connaissant d'ailleurs par les relations que nous avons avec des personnes éclairées les besoins pressants de l'État, nous n'irons pas, à l'exemple d'une multitude de paroisses, nous plaindre, dans ce temps de calamité où les exemples les plus frappants de désintéressement de la part des différents ordres de l'État nous tracent clairement le chemin que nous devons suivre.

Et quoique notre paroisse soit accablée d'impositions de toute espèce, en égard à sa mauvaise position, placée au centre de bois immenses, environnée d'étangs dont l'air contagieux cause tous les ans des maladies mortelles, occasionne à notre paroisse les plus grands désastres par le dépérissement visible de nos santés, la perte de nos bestiaux et le peu de rapport de nos terres, vu le peu de circulation d'air obstrué par la grande quantité de bois épais, par l'air marécageux que nous respirons, malgré toutes les raisons susdites, nous supplions Sa Majesté de nous laisser à notre ancienne imposition.

Désirant que le clergé, les nobles et les privilégiés payent les impositions à proportion de leurs revenus, comme possédant les meilleurs biens et en outre percevant sur le peu que nous jouissons le champart, censives, bichetage et autres droits.

Désirant coopérer, à l'exemple de tant de bons citoyens, au soulagement et à la prospérité de l'État, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de jeter un coup d'œil favorable sur notre malheureuse paroisse, en ordonnant de dessécher une multitude d'étangs qui étaient jadis de la meilleure culture et qui causent actuellement un grand dommage aux terres qui les environnent.

Pour ce qui concerne les autres impositions du sel et du vin, les députés qui auront l'honneur de vous présenter nos doléances ont ordre de se conformer et à la prudence et aux lumières des députés du Tiers état de la ville de Sens.

Fait et arrêté au banc de l'œuvre, le huitième jour de mars, en présence de Louis-André Louismet et Vincent Dubecq, nos députés, nommés par l'assemblée générale du premier de ce mois, suivant le procès-verbal qui en a été rédigé, de Jacques Juffih, de Pierre Honoré, syndic municipal, d'Edme Aujard, Jacques Fouet, Edme Firmin, qui ont signé, et encore en présence de Louis Guéranger, marguillier en charge, et de plusieurs autres habitants et propriétaires qui ont déclaré ne savoir signer.